



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## hygiène et sécurité

Question écrite n° 2619

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes atteintes du syndrome du nez vide (SNV). Le SNV est une affection sévère, peu connue et invalidante, qui a de multiples conséquences sur la vie quotidienne des personnes qui en sont victimes. Le SNV fait suite à une intervention sur les cornets du nez, la « turbinectomie » ; 98 % des interventions soulagent, mais parfois et plusieurs mois après l'opération des symptômes apparaissent (essoufflement, sécheresse nasale sévère, perte de l'odorat et du goût, migraines, douleur faciale, apnées du sommeil...). Ces symptômes physiques entraînent dans la plupart des cas des symptômes psychologiques : anxiété, dépression, prostration, désespoir profond, envie suicidaires... En septembre 2010 une association s'est créée afin de pallier « le peu de solutions qui s'offrent aux personnes malades, devant le peu de réponses des médecins [...] c'est un véritable parcours du combattant pour obtenir un diagnostic qui peut prendre des mois, des années pour certains ». C'est pourquoi les victimes attendent une reconnaissance par le monde médical de la réalité du syndrome du nez vide ainsi que la reconnaissance du statut de victime. Aussi elle lui demande les intentions du Gouvernement au sujet de cette pathologie.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé a eu connaissance des difficultés rencontrées par les personnes souffrant du syndrome du nez vide. Afin de pouvoir répondre aux questions posées par les troubles de santé que décrivent ces personnes, une expertise a été demandée auprès de la société française d'oto-rhino-laryngologie afin qu'elle élabore des recommandations sur la prise en charge des patients atteints de ce syndrome et qu'elle définisse les mesures préventives à adopter pour éviter la constitution de ces troubles. La Haute autorité de santé (HAS) sera également saisie pour élaborer des recommandations de bonnes pratiques.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2619

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 août 2012](#), page 4625

**Réponse publiée au JO le :** [20 novembre 2012](#), page 6715